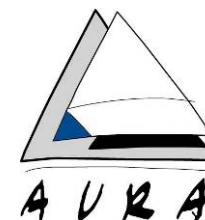




SCoT de la région angevine

Groupe de travail
Paysages et environnement
24 mars 2010

Contribution à l'élaboration du DOG
Concertation



La deuxième session d'ateliers

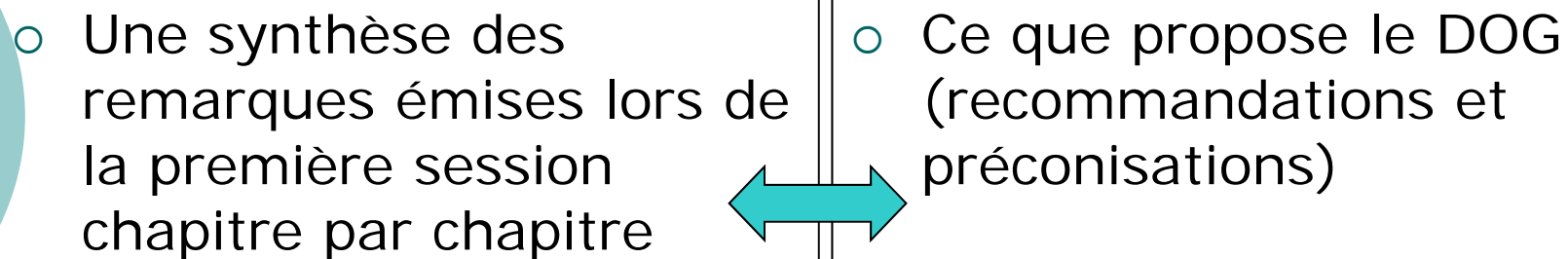
- La première session a permis d'échanger et de recueillir vos remarques sur un premier document de travail
- Depuis, des précisions ont été apportées
- Il s'agit donc de mettre en perspective remarques et propositions du DOG

La deuxième session d'ateliers

Contributions à la plate forme DOG (groupes mixtes : experts, acteurs locaux, associations)

Paysages et environnement	24 mars (salle du Hutreau)
Développement économique	17 mars (salle du Hutreau)
Polarités et déplacements	12 mars (Salle Chupin)
Habitat, équipements et services	10 mars (salle du Hutreau)
Réunion de synthèse	13 avril (salle du Hutreau)

Horaire : 18H00

- 
- Une synthèse des remarques émises lors de la première session chapitre par chapitre
 - Ce que propose le DOG (recommandations et préconisations)

- Nouvelles remarques ?
- Précisions ?
- Questions ?
- Enrichissements ?

Un temps d'échange pour chaque chapitre

Des attentes transversales

Une demande de précisions d'objectifs, de localisation et de cartographies. Le document-support de travail des ateliers ne précisant pas encore à ce stade de l'élaboration du DOG des éléments précis. Il s'agit de l'expression d'une vigilance sur l'aspect « mesurable » des orientations du SCoT.

- **Des attentes en matière d'innovations plus poussées.** En particulier en matière de développement durable : gestion des énergies, gestion de l'espace...
- **Un besoin d'outils d'observation, de suivi et d'évaluation en continu.** C'est une forte demande de la part des participants. Cela pose en filigrane leur participation au suivi du SCoT dans sa mise en œuvre. Un processus « évolutif » et « participatif » est ainsi demandé.
- **Un accord global sur l'organisation du territoire en polarités.** C'est sans doute la clef de voute du SCoT dans ses principes d'aménagement qui fait ainsi consensus.

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Les règles proposées doivent être strictes et intangibles notamment concernant le classement Unesco ou Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Quelle place pour les constructions agricoles situées dans les trames ? •Attention de bien prendre aussi en compte les activités d'élevage •La trame doit plutôt être définie en zone A, que N mais doit permettre toutes les pratiques agricoles <p>✓ Le Schéma de cohérence écologique est prévu pour 2012. Cela doit être pris en compte dans le PLU et le SCOT doit aider à faire respecter ces règles</p> <p>✓ Répertorier les zones humides sur le cadastre pour freiner leur disparition</p> <p>✓ Mettre la Maine dans la trame bleue avec un parcours astronomie, des jeux écologiques...</p> <p>✓ Remailer les continuités naturelles en allant jusqu'à la maîtrise publique</p>	<p>Cartographie d'une trame verte et bleue composé de noyaux de biodiversité et de liaisons écologiques pour leur mise en réseau</p> <p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Les PLU assurent le maintien de la trame identifiée par la définition de zone spécifiques non urbanisables ▪Dans les zones U ou 1AU, les extensions urbaines devront assurer les continuités écologiques (Le projet de requalification des berges du Maine devra concourir à la restauration de la continuité écologique) ▪Activités autorisés dans la trame (sous réserve d'aménagements adaptés) : équipements loisirs et sports de plein air, valorisation touristique et accueil du public, jardins familiaux ▪Les nouvelles infrastructures routières et les réseaux devront veiller à la continuité par des mesures compensatoires. Certaines infrastructures existantes seront réaménagés dans ce sens.

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inciter le développement des refuges pour mammifères notamment dans les espaces en friches ✓ Bien prendre en compte la richesse de la biodiversité dans le périurbain ✓ Débat : vocation écologique de la trame qui de ce fait peut être ouverte au public ou pas 	<p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains usages agricoles favorisant la qualité écologique seront favorisés (gestion durable des boisements, maillage bocager...) ▪ La trame pourra être un espace privilégié d'application des mesures agro-environnementales ▪ Les PLU pourront identifier ou compléter un maillage interne au milieu urbain : connexion entre espaces verts, parcs, alignements d'arbres, ... ▪ Des liaisons douces pourront s'intégrer à ce maillage (aménagement dans le respect de la sensibilité des milieux)

Valoriser les paysages remarquables et prendre en compte les différentes entités



Schéma
de cohérence

Affirmer les vocations de
l'armature

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La notion de paysage présente dans le Schéma de cohérence écologique prévu pour 2012 devra être prise en compte ✓ définir la notion d'espaces patrimoniaux ✓ Repérer les vignobles Savennières et les bords de Loire ✓ S'il faut bien identifier ce qui va être préservé, il faut aussi des règles sur les autres types de territoires ✓ Mettre en place un référentiel architectural qui permet le respect des entités paysagères et patrimoniales 	<p style="text-align: center;">Recommandations: des chartes paysagères pour chacune des entités paysagère remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vallées de la Loire et BVA <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et mise en valeur du patrimoine bâti - Ouverture du paysage (gestion des peupliers) - Limitation de l'urbanisation sur les coteaux ▪ Grands ensembles boisés et massifs <ul style="list-style-type: none"> - Non urbanisation ou intégration en lisière des forêts - Espaces de découverte des vallées depuis les points hauts ▪ Secteurs de bocage <ul style="list-style-type: none"> - Conservation de haies structurantes - Intégration de l'urbanisation sur les lignes de crêtes et ondulation du relief, mise en scène ou intégration des affleurements géologiques ▪ Paysages de vignobles <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde du patrimoine bâti viticole - Valoriser ces paysages notamment sur les axes ▪ Secteurs marqués par la présence du schiste <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et rendre visible cette particularité ▪ Parcs de châteaux et demeures <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des vues sur ce patrimoine - Rendre accessible via mes itinéraires doux

Affirmer les vocations de l'armature

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Attention, les activités agricoles ne s'arrêtent pas aux seules activités du végétal, mais il faut aussi prendre en compte les activités d'élevage</p> <p>✓ Mise en œuvre de l'outil « Zone Agricole Protégée » (recommandation UNESCO)</p> <p>✓ Remplacer la mise en place des pratiques agricoles par « poursuivre les pratiques après 15 ans de contractualisation et d'évolutions des pratiques »</p>	<p>Préconisations :</p> <p>Protection de l'agriculture par</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des règles d'urbanisation évitant le mitage ▪ des limites d'urbanisation pour les secteurs soumis à une pression foncière forte ▪ certains espaces protégés pour la production végétale spécialisée <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimisation de l'impact sur le fonctionnement des activités agricoles (étude des circuits agricoles) ▪ Développement des circuits courts sera encouragé ▪ Encourage les pratiques respectueuses de l'environnement notamment au sein de la trame verte

Affirmer des limites paysagères de développement et garantir la lisibilité des paysages

Affirmer les vocations de l'armature

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Accord global avec une cartographie des secteurs d'urbanisation limitée, en précisant la vocation des espaces de découvertes paysagères</p> <p>✓ Organiser l'urbanisation en mosaïque afin de préserver le cadre de vie</p>	<p>Préconisations : Prise en compte de ces limites dans les PLU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter des espaces de transition entre le pôle métropolitain et les polarités : limites de développement = axes de contournement routier, maintien des bocages à l'ouest et bosquets épars + reliquats de haies à l'est ▪ Maintenir des « espaces de respiration » entre les espaces urbanisés notamment sur la RD 347, sur l'axe de contournement de la D748 et au nord de Seiches-sur-le-Loir ▪ Préserver des fenêtres sur le paysage depuis les axes : rôle « vitrine » des itinéraires routiers, préservation des vues dans les PLU pour les itinéraires ferroviaires, éviter fermeture des fenêtres paysagères des itinéraires cyclistes ou pédestres <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter la structure paysagère des coteaux en n'urbanisant pas les points hauts ou en intégrant les aménagement par le biais d'une étude paysagère ▪ Protéger les boisements sur ces zones + règles de hauteur sur les pentes des coteaux

Affirmer les vocations de
l'armature

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accord global en particulier sur la création d'itinéraires doux si il y a une garantie d'entretiens à la charge des collectivités ✓ Protéger la tranquillité des milieux naturels : ne pas tout ouvrir ✓ Les connexions entre itinéraires doivent bien être assurées 	<p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les liaisons douces, favoriser leur mise en réseau et développer les itinéraires: par l'aménagement de nouveaux chemins piétonniers/vélo et la mise en œuvre de quelques liaisons complémentaires pour améliorer la continuité de l'existant ▪ Inscrire les itinéraires au Plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée afin de participer à une mise en cohérence supra communale ▪ Améliorer la signalétique d'accès à la nature et aux rivières par le développement d'une signalétique spécifique

Favoriser l'insertion paysagère des nouvelles opérations

Qualifier les espaces urbanisés

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Débat : Le référentiel architectural proposé devra (ou pas!) intégrer le contemporain</p> <p>✓ Définir des cahiers des charges plus contraignants pour les lotisseurs et opérateurs</p>	<p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les PLU pourront identifier des éléments paysagers remarquables devant être protégés et intégrés aux opérations d'aménagement ▪ La préservation de fenêtres et la création d'itinéraires modes doux vers l'armature pourront être intégrées dans les opérations nouvelles ▪ Les formes urbaines nouvelles pourront être encouragées dans les futures opérations

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Définir des cahiers des charges plus contraignants pour les lotisseurs et opérateurs</p>	<p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion économe du foncier ▪ Gestion optimisée des ressources dans les opérations d'extension ou de renouvellement urbain, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - des déchets par la mise en place du tri sélectif - des eaux pluviales en vue de leur réutilisation - de l'énergie...

Valoriser la nature dans la ville dense

Qualifier les espaces urbanisés

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bien prendre en compte la richesse de la biodiversité dans le périurbain ✓ Préserver la nature en ville avec des parcs naturels et le développement d'une logique de sensibilisation auprès des urbains ✓ Veiller à prendre en compte le « végétal » aussi dans les secteurs les plus urbanisés, en particulier à travers la qualité des espaces verts 	<p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'aménagement d'espaces « nature », lieux récréatifs, squares... de proximité dans les nouveaux programmes ▪ Favoriser l'émergence de nouveaux espaces publics d'échelle communale ou supra-communale ▪ Encourager à l'élaboration de chartes d'espaces publics urbains ▪ Gestion des espaces publics qui favorise la biodiversité

Requalifier le paysage des entrées majeures du territoire

Qualifier les espaces urbanisés

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Traiter les entrées de ville (panneaux publicitaires, zones commerciales...) en travaillant sur une charte paysagère</p>	<p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Requalifier les entrées « portes de territoire »: <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages reconnus dans la trame - Préserver des cônes de vue sur le grand paysage le long des routes reconnues en tant que « routes pittoresques et/ou panoramiques » ▪ Requalifier les entrées « urbaines » des pôles: <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les études et définir les enjeux de requalification à l'échelle intercommunale - Réduire l'impact visuel des enseignes publicitaires par le biais de règlements locaux de publicité - favoriser le « paysagement » des zones industrielles et commerciales - Réglementer le stationnement le long de ces voies

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<p>✓ Renforcer une logique d'urbanisation qui limite au mieux l'imperméabilisation du sol et valorise les réseaux existants</p> <p>✓ Encourager les solutions alternatives du traitement des eaux (plantes filtrantes par exemple) et aider à la mise aux normes d'assainissement dans les hameaux</p>	<p>Préconisations : Comptabilité avec le SDAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une occupation du sol qui doit respecter la réglementation des différents périmètres de protection de captage des eaux ▪ Le développement urbain sera conditionné à des capacités adéquates d'assainissement et d'adduction d'eau potable ▪ La recherche de nouveaux points de captage privilégiera l'éloignement des zones urbanisées ou à urbaniser <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le «périmètre éloigné» de protection de captage d'eau, une agriculture respectueuse de l'environnement sera encouragée

Prévenir les risques (air, bruits, sols)

Préserver les ressources et
maîtriser les nuisances

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
	<p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les politiques de déplacement et notamment les PDU valoriseront les modes de déplacements les moins polluants et réduisant les GES <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le territoire pourra s'engager dans une démarche de Plan Climat Energie ▪ Réduction des nuisances sonores recherchée à travers la carte du bruit obligatoire en 2012 et qui sera prise en compte dans les documents d'urbanisme ▪ Les documents d'urbanisme prendront en compte la présence éventuelle de sols pollués dans leurs analyses préalables à la localisations des futures zones de développement

Ce que disent les associations	Le contenu du DOG
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir une approche sur la question de l'éclairage selon les zones ✓ Utiliser les PLU patrimoniaux pour permettre la pose de panneaux photovoltaïques ✓ Encourager les constructions moins énergivores et dynamiser les énergies renouvelables 	<p>Préconisations : économiser l'énergie et valoriser les ressources renouvelables locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la valorisation des déchets sera recherchée par l'optimisation du tri par les habitants et les entreprises et l'implantation de plateformes de stockage et de recyclage des déchets du BTP sera recherché <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politiques de l'habitat en faveur de la performance énergétique dans les nouvelles opérations ▪ Structuration des nouvelles filières d'énergie ▪ Réduction de la pollution lumineuse par des équipements et une gestion adaptée ▪ Concernant les matériaux de construction: préservation des capacités de production et mesures adaptées visant à favoriser la biodiversité dans les carrières situées dans la trame (remise en état)

- **27 mars** : matin au Palais des Congrès
 - Séminaire sur les enjeux d'aménagement du territoire
- Débats publics (présentation du DOG) à 20H30
 - **7 et 12 Avril** : Angers Loire Métropole
 - 7 Avril : **Centre des congrès d'Angers, salle Osnabrück,**
 - 12 Avril : **Greniers Saint-Jean à ANGERS**
 - **14 Avril** : Communauté de Communes Vallée Loire Authion, **Salle Jeanne de Laval à ANDARD**
 - **6 mai** : Communauté de Communes du Loir, **Espace Villa Cippia à SEICHES**
 - **27 Avril** : Communauté de Communes Loire Aubance, **Salle du Tertre à BRISSAC**